

ARRÊTÉ DU MAIRE

n° 2024-CMD3

Envoyé en préfecture le 28/02/2024
Reçu en préfecture le 28/02/2024
Publié le
ID : 085-218501633-20240228-2024_CMD3-AI

DIRECTION GÉNÉRALE



OBJET

Délégation de fonctions à Claire DECOUX, conseillère municipale déléguée

Le Maire de Noirmoutier en l'île,

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Maire, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints, et dans la mesure où tous les adjoints sont titulaires d'une délégation, à un conseiller municipal, .

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 et du 12 juillet 2022, portant élection des adjoints au maire,

Vu les arrêtés de délégation de fonction et de signature aux 7 adjoints,

Considérant que Madame Claire DECOUX, conseillère municipale est disposée à assumer les fonctions ci-dessous,

ARRÊTE

ARTICLE 1

Il est donné délégation de fonction à Madame Claire DECOUX, conseillère municipale, pour exercer les attributions suivantes, sous la délégation de Monsieur le Maire, pour la signature de toute pièce y afférant :

Secteur d'activités : Politique séniors, attribution des logements et commission sécurité

ARTICLE 2

L'arrêté portant délégation en date du 13 juillet 2022 est rapporté et remplacé par les dispositions de la présente délégation.

ARTICLE 3

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée :

- au Préfet (ou Sous-Préfet)
- au Trésorier Municipal
- à l'intéressée à la notification

Fait à Noirmoutier, le 27 février 2024

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en préfecture le ... 28 FEV. 2024 ...
et de l'affichage et/ou notification le ... 28 FEV. 2024 ...

Yan BALAT, Maire

